

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le jeudi 22 juin 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 15 juin 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Pascale DARDIER (Suppléante de M. Jean-Pierre LEFEBVRE), M. Patrick FRANCOIS (Suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Gérard GRIFFE, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, Mme Julie ROUDIER (Suppléante de Mme Solange BERGERON), M. Bruno SENECLAUZE et M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : M. François BARRY, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Antoine DOS SANTOS, M. Aurélien FERLAY, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON, Mme Josiane SANCHEZ et M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Sylvette DAVID, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE et M. Pierre MAISONNAT.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à Mme Stella BSERENI

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Samantha CORVIONE, Victoria BRIELLE, Anthony BARRAULT, Frédéric JACOUTON, Bruno HILAIRE et Valentine HASLE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 34
○ Pour : 34
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code des marchés publics,

L'assemblée délibérante réunit sous la présidence de Jérôme BERNARD, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice administratif et le compte de gestion de 2022.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **372 621.21€**
- Un excédent reporté de : **547 250.29€**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **174 629.08€**

- Un excédent d'investissement de : **107 782.71€**
- Un déficit des restes à réaliser de : **16 344.98€**

Soit un excédent de financement de : **91 437.73€**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : **174 629.08€**
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0€**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **174 629.08€**
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **Excédent de 107 782.71€**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 tel que consigné ci-dessus.
Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 22 juin 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD